



St-Julien-infos

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

N° 44 - JUILLET 2016



Photo réalisée par Olivier CHEVILLARD,
SAS DRONE Amplitude, Lassias, St-Julien-de-Coppel

SOMMAIRE

- Le mot du maire
- Méli mélo - les travaux en cours
- Incivilités toujours
- Transfert des biens de sections
- Commission jeunesse
- Commission école
- Commission finances budgets
- Commission travaux
- Commission voirie
- Syndicat du bois de l'aumône
- Centre Communal d'action sociale
- Obligations administratives
- Permis de construire ou déclaration préalable
- Action amélioration de l'habitat
- Communauté de communes
- Des arbitres officiels de niveau 1
- Sapeurs-pompiers, trop d'interventions
- Opération désencombrement
- Les graines de «6»
- Exposition de photos
- Commission loisirs associations
- Bibliothèque une équipe investie
- Club de théâtre pour les enfants et ados
- Amicale Laique
- Comité des fêtes
- Association Télédome
- Club de couture
- Sophrologie
- Club de foot - FC St-Julien
- Gym St-Julien-de-Coppel (UFOLEP)
- Les tréteaux Coppellois
- Viet vo dao
- Comité de jumelage Franco-Luxem.
- Gymnastique volontaire
- Comité de jumelage Les St-Ju'liens
- Dynamic Form' danse
- Accueil mairie - agence postale
- Etat-civil
- Rendez-vous et manifestations

Directeur de publication : Dominique VAURIS, Maire - Rédaction : Commission Communication
IPNS (imprimé par nos soins) - Tirage: 650 exemplaires
ISSN : en cours - Dépôt légal : 2ème semestre 2016

Coppelloises, Coppellois, cher(e)s administré(e)s,

Ce petit « mot du maire » est pour moi l'occasion de vous parler de notre commune. C'est certes en mon nom que je le rédige, mais il puise ses sources dans le travail collectif du conseil municipal tout entier. Le début de cette année est malheureusement marqué par un arrêt brutal du chantier d'extension du groupe scolaire. Que c'est-il passé ? Les travaux de gros-œuvre ont débuté l'année dernière après que nous ayons réalisé des travaux de détournement de réseaux et remis en fonctionnement la fontaine du bourg. Dès l'automne nous avons détecté quelques problèmes dans la réalisation des travaux de maçonnerie. Certains ont été corrigés. Fin d'année nous apprenions la mise en redressement judiciaire de l'entreprise de gros-œuvre. Depuis le mois de juin des expertises ont lieu à l'initiative de l'assureur de l'entreprise de gros-œuvre. Une sortie amiable semble envisageable. La charpente et la couverture ont pu être réalisées à temps. Mais l'entreprise de gros-œuvre nous laisse un lot important de malfaçons. Ainsi certains poteaux de façade sont à reprendre, les dalles terrasse sont à renforcer, la dalle ascenseur est à casser... Nous devons livrer le bâtiment pour la prochaine rentrée scolaire. Comme vous pouvez l'imaginer il n'en sera rien.

Malgré tout, les projets à venir sont lancés. Nous avons déposé des dossiers de demande de subventions pour la construction de la nouvelle mairie/services au public, pour la réfection de la rue du 16 décembre 1943 au bourg, pour la pose de filets pare ballons sur une partie du terrain de foot, pour l'achat du mobilier scolaire. Nous avons sollicité l'OPHIS pour bâtir un projet de réalisation de deux logements dans l'ancien presbytère et nous menons la réflexion pour la création d'un commerce/bar/restaurant et autres services en rez de chaussée de l'immeuble.

Vous retrouverez dans ce bulletin divers articles issus du travail des commissions. Vous découvrirez également l'activité féconde de nos associations. Les idées fourmillent, et la dernière en date mérite votre attention. Il s'agit de la création depuis le mois de juin d'un marché local vespéral « Le petit marché du Breuil » qui est animé par le comité des fêtes. Que l'ensemble des associations soit ici remercié pour leur engagement sans faille.

A toutes et tous je vous souhaite au nom du conseil municipal d'agréables vacances d'été. Nos écoliers ont également bien mérité ces vacances, car le dernier trimestre a été long. Ils ont beaucoup et bien travaillé sous la direction de leurs enseignants. Enseignants que je tiens à remercier ici pour la qualité reconnue de leurs actions.

Dominique VAURIS.

TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

Méli mélo - les travaux en cours

Eclairage nocturne

Depuis le deux mai vous avez remarqué que l'éclairage nocturne est coupé à partir de minuit. Il n'est pas rallumé. En période d'hiver il sera coupé à 23h30 et rallumé à 5 heures. Cette action permet une préservation de la faune nocturne, permet une plus belle lecture de la carte étoilée, permet de faire des économies financières.

Assainissement

Le bureau d'étude SAFEGE a rendu ses premières conclusions sur la mise à jour du schéma de zonage d'assainissement. Nous reviendrons vers vous dès que l'étude sera plus avancée.

Plans de circulation

Bourg de Saint Julien

Une proposition de plan de circulation autour et dans le bourg de Saint Julien de Coppel a été présentée en réunion publique. Depuis, de nombreuses personnes nous ont fait part de suggestions aussi variées qu'intéressantes. Il faut encore creuser le sujet. Notre bourg présente de nombreux carrefours où la circulation est compliquée et en particulier pour les bus, poids lourds, matériel agricole toujours plus gros. Les voies et rues qui cinquante années en arrière suffisaient amplement pour faire circuler les attelages agricoles ne sont plus adaptées. Nous réunirons de nouveau les agriculteurs en septembre, afin de voir s'il peut y avoir des circuits de substitution.

Bourg de Contournat

Nous avons fait une réunion publique pour évoquer avec les habitants les soucis de stationnement et les problèmes de sécurité vers la rue du perpignan. Nous avons fait des propositions qui pour l'instant ne recueillent pas une totale adhésion. Le couderc de Contournat est reconnu comme étant un des plus beaux de notre région et nous nous attachons à bien l'entretenir. Afin de ne pas prendre de décision irrévocable qui pourrait gâcher son cachet, nous nous entourons des services compétents du Parc Livradois Forez et du CAUE – *Conseil Architecture Urbanisme Environnement*.

Réseau électrique

Des travaux importants ont, ou vont être réalisés sur notre commune. A Roche la cabine haute a été démolie, l'alimentation de la chapelle a été enfouie, la

ligne BT renforcée. Dans la zone de Rongheat des poteaux ont été remplacés suite à des dégâts occasionnés par des tempêtes anciennes. ERDF a installé neuf groupes électrogènes afin de ne pas gêner les usagers pendant les travaux. A Coppel, dans le cadre de travaux de renforcement de lignes le réseau électrique va être enfoui. Nous profitons de ces travaux pour effacer le réseau télécom. Nous avons présenté ces travaux en réunion publique à Coppel. Les sommes nécessaires ont été budgétées.

Utilisation des espaces publics et privés

Nous avons la chance d'habiter une commune où l'agriculture côtoie les pâturages, où les bois côtoient les étangs et les ruisseaux. Cette chance fait de notre commune, une commune attractive. Il nous appartient de la préserver, de la choyer, de la RESPECTER. Nous avons tous le droit de profiter de ce que la nature nous offre. En profiter ne veut pas dire en abuser. Les chemins forestiers publics ou privés ne doivent pas devenir des pistes dédiées aux sports mécaniques qui par des passages répétés les transforment en borbier. Les chemins doivent pouvoir être empruntés par tout le monde, promeneurs, vététistes, cavaliers, chasseurs et autres ramasseurs de champignons. Les ruisseaux doivent être préservés. Nous devons maintenir la qualité de l'eau et le milieu aquatique. Pour ce faire et à minima ne les franchissons pas avec les engins motorisés. Les pêcheurs et les amoureux de la nature doivent pouvoir profiter de ces espaces vivants que sont les cours d'eau.

Dominique VAURIS.

Incivilités toujours...

Notre garde-champêtre veille au respect des règles de bonnes conduites dans l'intérêt de tous.

Mais le tricheur est rusé.

C'est souvent la nuit qu'il agit.

Ainsi ce ne sont pas moins de cinq ou six chargements de déchets d'élagage qui ont été vidés aux Simondes.

Mais les Coppellois sont également rusés.

C'est ainsi qu'après avoir repéré le filou, un habitant de Lassias a prévenu le garde-champêtre de comportements douteux.



Le fautif ayant reconnu ses actes malveillants, s'est engagé à venir récupérer l'ensemble des branchages.

Nos agents ont pour consigne d'évacuer tout dépôt sauvage dès que celui-ci est repéré avant qu'il ne se transforme en tas d'immondices.

Dominique VAURIS.

Transfert des biens de sections dans le patrimoine de la commune

Transfert des «biens sectionaux»

Cette procédure est lancée et dans quelques mois, les biens et droits de sections seront, compte tenu de leur déshérence, transférés à la commune. En effet, les indices objectifs permettent de conclure au dépérissement, des biens sectionaux inventoriés sur le territoire communal.

De quoi s'agit-il ?

Ce sont des portions de territoire communal qui possèdent à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune. Ces biens peuvent être mobiliers (mobilier agricole, ...) ou immobiliers (pâturages, bois, etc.). Les biens de sections se rencontrent essentiellement en zone rurale et sont plus présents dans certains départements, dont le Puy-de-Dôme. La possession de ce patrimoine peut résulter soit de droits antérieurs à 1789, année de constitution des communes, «sections historiques», soit de dons, de legs faits aux habitants d'un hameau, soit de modifications territoriales telles

que les fusions de communes. Les sections les plus anciennes sont les plus nombreuses. Tout a commencé au... Moyen-Âge avec des biens "communs" ou "communaux" constitués de terrains boisés de faible valeur agronomique. Dans sa "grande bonté", le Seigneur accordait une concession gratuite à la communauté des habitants.

Son statut

Le bien de section est une personne morale de droit public. En clair, la section est un bien public qui est géré par le Conseil municipal et par le maire ou par une commission syndicale.

Etat des lieux

A Saint-Julien-de-Coppel, les biens de sections représentent, environ 45 hectares, répartis en 55 parcelles, disséminés sur 14 villages et font l'objet des travaux de transfert à la commune.

Procédure

Anne OURLIAC, secrétaire de Mairie, travaille activement sur le dossier,

afin de réunir les éléments nécessaires à la conclusion de la procédure de transfert. Le travail est mené section par section. La population et notamment les habitants de sections, seront officiellement informés par voie d'affichage, des suites réglementaires données à cette affaire. A terme, le conseil municipal délibérera sur l'opportunité et la régularité des transferts proposés. Ensuite, Monsieur le Maire demandera à Madame la Préfète de bien vouloir se prononcer sur ces transferts (conformément à la procédure définie à l'article L2411-12-1 du code des collectivités territoriales). A la remise des arrêtés préfectoraux portant transfert des biens, la commune de Saint-Julien-de-coppel prendra possession des biens par actes rédigés en la forme administrative. Ceci épargnera notre budget communal, des frais d'actes inhérents, chez un notaire.

Les travaux préliminaires ont été soumis pour validation aux services préfectoraux, en réunion de travail vendredi 8 juillet.

Lorsque l'on parle des terrains sectionaux près des maisons, «les anciens» disent «Lou couderc» .

Voici ce que l'on trouve en recherchant l'origine de ce mot :

«Ce nom, très fréquent dans toute la partie sud de la France, est à l'origine un toponyme (còderc) désignant un espace inculte près d'une ferme, ou encore un pacage communal. L'étymologie demeure obscure (sans doute un mot préroman).

Variantes : Couder, Couderq». Ce mot, dans nos régions, est devenu par ailleurs un patronyme, un nom de famille.

Les terrains sectionaux sont en effet des héritages de l'Ancien Régime. Ils proviennent de concessions réalisées par les seigneurs laïcs ou ecclésiastiques, à titre gratuit ou onéreux. La législation révolutionnaire a donné un fondement juridique au fait social que constituent les sectionaux. Le législateur d'aujourd'hui est bien embêté face à ces héritages convoités et contestés.

Myriam BLANZAT.

Commission jeunesse

La commission jeunesse s'est réunie pour une première fois avec les jeunes de la commune le samedi 19 mars 2016.

Le but de cette réunion était de récolter les besoins, les idées et les envies de nos ados.

Plusieurs idées ont été proposées telles que des tournois sportifs autour du terrain multi sports de Saint Julien de Coppel, une journée nettoyage de la commune, une sortie Lasergame etc...

Afin de développer la communication vers l'ensemble des jeunes de la commune il a également été décidé de créer un compte Facebook (lien sur le site internet de la commune).



Une deuxième réunion avec les jeunes est intervenue samedi 25 juin à 11h à la mairie (salle des mariages), au programme préparation d'une sortie Lasergame le 23 ou 24 septembre. Nous rencontrerons les parents le 17 septembre afin de préparer cette sortie.

Rédacteurs : Lydia VANNUCCI et Clotilde GUILLOTIN.

Commission école

L'année scolaire a été marquée d'un point de vue pédagogique par le renforcement des apprentissages de la lecture dans toutes les classes. Les professeurs ont traduit leurs objectifs pédagogiques selon différents scénarios interactifs dans les classes de façon à intéresser les élèves de toute l'école. Les uns ont appris à raconter des histoires, d'autres ont fait un raconté tapis, ou ont présenté leurs histoires aux élèves des autres classes ou ont créé des scénarios d'enquête policière, ou encore ont partagé des pensées philosophiques avec les maternelles.

C'est tout un programme qui a séduit les élèves et les professeurs qui en parlent avec beaucoup de passion.

L'Education Nationale modifie les programmes et les cycles 2 et 3. Les changements s'opéreront progressivement en vue de ne pas trop perturber les enfants.

En cycle 1 nous trouverons les enfants de petite, moyenne et grande section.

En cycle 2 nous aurons les enfants de CP, CE1 ET CE2.

En cycle 3 ce seront les enfants de CM1 et CM2 et 6^{ème}.

En fait, il s'agit de grouper les enfants de la maternelle, d'intégrer le CP dans le cycle 2 et d'intégrer la classe de 6^{ème} dans le cycle 3, de façon à trouver plus de logique dans les programmes.

L'idée est de travailler de façon plus globale.

Par exemple, à partir d'un texte, la pédagogie consistera à faire à la fois de la grammaire, de la conjugaison, du vocabulaire et de l'orthographe. Les matières ne seront plus étudiées séparément pour un programme donné

mais toutes les matières seront étudiées ensemble.

Pour ce qui concerne les Temps d'Activités Périodiques, le bilan des activités est positif. Chacun y a trouvé ses centres d'intérêts.

Pour la rentrée, ces activités seront reconduites :

- l'étude surveillée continuera à être pratiquée par les professeurs des écoles,
- l'activité lecture sera organisée par les bénévoles de la bibliothèque,
- l'activité musique sera peut-être reconduite, nous attendons la confirmation. Nous avons une autre piste le cas échéant.
- l'activité jeux sera toujours assurée par le personnel communal.

Nous remercions tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé au bon fonctionnement de ces TAPS.

L'effectif à la rentrée scolaire, se composera de 152 enfants répartis en 57 maternelles, 20 CP, 26 CE1, 19 CE2, 16CM1 et 14CM2.

A la rentrée de septembre, deux nouveaux professeurs des écoles viendront remplacer les 2 professeurs qui prennent leur retraite. Il s'agit de Madame Nicole GIULINI et Monsieur Christian PROVENCHERE.

Nous leur souhaitons une retraite bien méritée après toutes ces années de travail.

Nous présentons ici tous nos vœux de bienvenue aux nouvelles recrues.

Charline MONNET.



Bluffés par... les enfants...

Sur scène, 130 enfants de trois écoles de la communauté de communes : Saint-Julien-de-Coppel, Montmorin et Billom (cinq classes), ainsi que la chorale de l'école de musique intercommunale ont donné, vendredi 27 mai, au Moulin de l'Étang le spectacle musical «1, 2, 3 Rock».

Les enfants ont assuré les chœurs et parties vocales et six professeurs de l'école de musique la partie instrumentale, sous la direction de Jean-François de Groot, professeur de clarinette et chant chorale à l'école intercommunale de musique, diplômé en musique, qui intervient également en milieu scolaire.

Aussi, l'aboutissement de ce projet pédagogique a rassemblé quelques 500 spectateurs. Les tubes des plus grands groupes de rock français et internationaux : Téléphone, Indochine, Radiohead, Pink Floyd, Les Beatles, etc. ont été interprétés avec brio pendant 45 minutes

Ainsi, la communauté de communes, sous la présidence de Gérard Guillaume et l'école intercommunale de musique, sous la direction de Frédéric Germe, œuvrent au développement et financement de projets territoriaux, dans les écoles. Cette volonté d'ouverture, a pour but de permettre à un grand nombre d'enfants qui ne fréquentent pas nécessairement une structure d'enseignement musical de faire de la musique grâce essentiellement à la pratique vocale.

Myriam BLANZAT.

Commission Finances Budgets

Les résultats budgétaires au 31/12/2015

| Section | | Commune | Assainis. | CCAS |
|--|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Investissement | Recettes 2015 | 620 460 € | 80 691 € | - € |
| | Dépenses 2015 | 459 096 € | 76 452 € | - € |
| | Résultat 2015 | 161 364 € | 4 239 € | - € |
| | Report 2014 | 132 165 € | 3 780 € | - € |
| | Résultat cumulé au 31/12/2015 | 293 529 € | 8 019 € | - € |
| Fonctionnement | Recettes 2015 | 823 235 € | 112 138 € | 5 876 € |
| | Dépenses 2015 | 698 900 € | 114 984 € | 6 995 € |
| | Résultat 2015 | 124 335 € | - 2 846 € | - 1 119 € |
| | Report 2014 | 209 540 € | 62 677 € | 3 071 € |
| | Résultat cumulé au 31/12/2015 | 333 875 € | 59 831 € | 1 952 € |
| Résultats Globaux Excédentaires au 31/12/2015 | | 627 404 € | 67 850 € | 1 952 € |

Voici le bilan comptable des sections d'investissement et de fonctionnement des budgets clos au 31/12/2015.

L'autofinancement brut dégagé à l'issue de l'exercice de l'année 2015 est de 395 658 €.

Les budgets prévisionnels 2016

Du bon sens,

Le budget de la commune est défini pour un an, du 1er janvier au 31 décembre. Il doit être adopté avant le 15 avril de l'année à laquelle il s'applique. Le budget 2016, consolidé à hauteur de 2,767 M€, a été voté en séance du conseil municipal du 23 mars.

Alors que nous avons besoin de visibilité et de stabilité, il est devenu difficile de prévoir l'avenir de nos finances locales.

Malgré le désengagement croissant de l'Etat, la municipalité n'a pourtant pas touché à la fiscalité cette année. Elle veille à maintenir la qualité des services rendus à la population et projette la réalisation d'investissements structurants pour Saint-Julien. Elle fait comme chacun d'entre nous, chacun d'entre vous.

Consciente qu'elle doit participer aux efforts collectifs, elle gère au mieux son budget, en assurant le quotidien, en essayant de faire des économies et en n'oubliant pas d'investir pour l'avenir.

Avec un peu de pragmatisme et beaucoup de bon sens...

Recettes

L'État, au titre de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics, poursuit sa politique de baisse des dotations. Elle le fait sans contrepartie, si ce

n'est la capacité des collectivités à réaliser des économies ou à réduire la voilure en termes d'investissement.

Nombreuses sont les communes qui aujourd'hui sont en difficulté, dans l'incapacité d'assurer un autofinancement à minima de leurs investissements.

Dépenses

Dans le même temps, pèsent sur la commune de nouvelles charges (TAP, droit des sols, normes, hausse constante des charges salariales patronales, etc.). Entre 2015 et 2016, les contraintes supplémentaires qui pèsent sur la commune atteignent les 16 000 €. Pour autant les services au public ne sont pas dégradés et la fiscalité est stable.

Nous n'avons pas cherché à compenser, par le contribuable.

Des réflexions engagées, nous ont conduits à réaliser des économies significatives en modifiant certaines pratiques, certaines organisations.

Comment envisager d'investir malgré les contraintes qui pèsent ?

Notre capacité à dégager un autofinancement, c'est-à-dire notre capacité à financer avec nos moyens propres les projets que nous souhaitons mettre en œuvre est réduite. Mais, nous faisons preuve de pragmatisme et de réactivité auprès de

nos partenaires financeurs (Département, Région, Etat, élus). La chaîne d'épargne communale baisse de façon significative depuis 2010. C'est la notion d'épargne brute et nette qui reflète notre capacité à entreprendre. La maîtrise des coûts de fonctionnement que nous appliquons contribue à l'amélioration de ces indices

En matière de dette, de quelle marge de manœuvre disposons-nous ?

L'emprunt est l'une des trois sources de financement de l'investissement, aux côtés de l'autofinancement et des subventions. Il reste en deçà des seuils préconisés que l'on mesure en année de désendettement. Nous nous efforçons de préserver ces marges de manœuvre.

La fiscalité est une préoccupation de contribuable ?

Pas seulement, c'est aussi une préoccupation d' élu, au moment d'équilibrer le budget. Cette année, les choses ont été simples, puisque notre feuille de route était claire : ne pas augmenter les taux de fiscalité. Plus d'un quart des dépenses de fonctionnement sont couvertes par les impôts locaux des ménages. Les taxes versées par les entreprises et les dotations diverses perçues de l'État assurent 60% de nos recettes.

Du quotidien aux projets

Les dépenses de la commune se répartissent entre fonctionnement et investissement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges de fonctionnement courantes des services communaux, les frais de personnel, les subventions aux associations, les contributions aux organismes de regroupement et les charges financières inhérentes à la dette.

Les opérations d'investissement sont celles affectant le patrimoine communal, et qui prennent la forme d'immobilisations (bâtiments ou voiries), et le remboursement du capital d'emprunts.

Focus sur les aides aux associations communales

Les coppellois bénéficient d'un dynamisme culturel, sportif et festif, d'un accompagnement social et d'une animation diverse et importante.

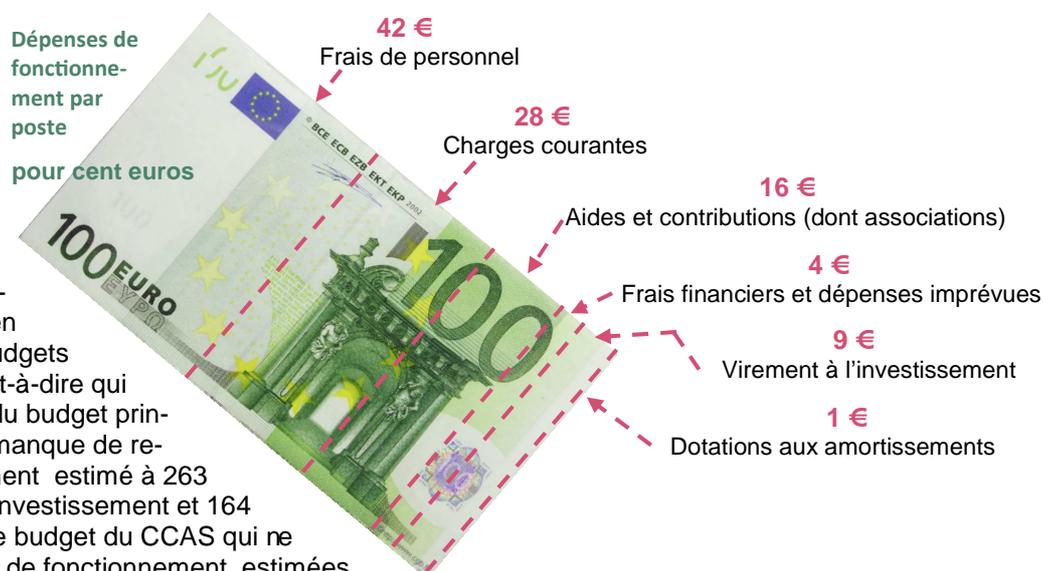
La commune soutient ces initiatives locales par une politique volontariste, en mettant à la disposition des associations gratuitement des moyens humains, du matériel, des locaux et aussi en leur versant des subventions. Les photocopies n & b sont produites gracieusement pour les actions dynamiques menées envers la commune.

En 2016, 6 675 € sont attribués aux quelques trente associations. C'est un effort budgétaire conséquent.

Le principe de la subvention est une aide financière accordée, pour atteindre des objectifs partagés et non un versement récurrent, sans lien avec les besoins réels de celui qui en bénéficie.

Un budget pluriel

Il est composé du budget principal estimé à 2 495 815 € en 2016 (1 118 677 € en investissement et 1 377 138 € en fonctionnement) et de deux budgets annexes non autonomes (c'est-à-dire qui bénéficient d'une subvention du budget principal). Ceci pour équilibrer le manque de recettes. Le budget assainissement estimé à 263 067 € en 2016 (99 025 € en investissement et 164 042 € en fonctionnement) et le budget du CCAS qui ne comporte que des réalisations de fonctionnement, estimées à 7 840 € pour l'année.



Recettes d'investissement et de fonctionnement par poste (les opérations d'ordre ne sont pas prises en compte)

| | |
|---|--------------|
| 57% | 450 575,00 € |
| Fiscalité (impôts, droits de mutation et taxes) | |
| 28% | 221 927,00 € |
| Dotations (DGF) et participations | |
| 2% | 16 696,00 € |
| Subventions d'équipement | |
| 8% | 65 300,00 € |
| Produits des services | |
| 3% | 22 000,00 € |
| Divers revenus | |
| 2% | 12 331,00 € |
| FCTVA et autres taxes d'équipement | |

| Taxes Locales - taux 2016 * | |
|---|--------|
| Taxe Habitation | 13,13% |
| Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties | 16,38% |
| Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties | 90,09% |

*identiques à ceux de 2015

Principales dépenses d'investissement 2016

- Travaux de mise en conformité électrique
- Travaux de mise en accessibilité
- Travaux de mise en conformité des armoires électriques d'éclairage public
- Achats mobiliers et immobiliers pour l'école
- Filets pare ballons au terrain de football
- Travaux de voirie sur les chemins
- Etude avant travaux d'aménagement de la rue du 16 décembre
- Travaux connexes à l'école (mobiliers, panneaux, jeux, tapis motricité, ameublement cantine).

Myriam BLANZAT.

Commission travaux



Avant travaux

Se trouvant dans le périmètre de l'église les tuiles sont en terre cuite.

Le montant des travaux s'élève à 13000 euros

La toiture de l'ancien local pompier se refait une santé

La toiture de ce bâtiment appartenant à la commune situé rue de La Tourelle était en très mauvais état.

De nombreuses fuites menaçaient la sécurité des personnes et du bâtiment.

Les travaux de changement de la charpente et de couverture zinguerie ont été confiés au SIVOM de l'Albaret.



Après travaux

Dominique VAURIS.

Commission voirie

Notre commune compte environ 23 kms de voies circulables (accès village, village, bourgs) qui sont revêtues d'asphalte et que l'on entretient régulièrement.

Le coût de l'entretien de la voirie augmente tous les ans, mais notre budget reste malheureusement le même. Nous devons donc faire des économies sur les chemins agricoles tout en gardant un état satisfaisant. Les seuls travaux réalisés sur ces chemins sont la confection de revers d'eau naturel et le curage des fossés. Quelques agriculteurs soucieux de garder en état les chemins qui desservent leurs propriétés réalisent des travaux avec l'autorisation de la Mairie. Des bons d'enlèvement de déchets de carrière (0.40 primaire) sont disponibles en Mairie.

Cette année encore les orages violents de juin ont apporté des eaux de ruissellement en quantité. Les boues ont comblé les fossés et débordé sur les chemins. Le SIVOM de l'Albaret a été sollicité pour déboucher les fossés et évacuer les terres.

Nous demandons à tous les utilisateurs de ces chemins de nous contacter ou de laisser leurs suggestions en Mairie sur des revers d'eau que nous aurions oubliés.

Nous remercions tous ceux qui s'impliquent dans l'entretien de nos chemins.

Alain CROIZET .

Syndicat du bois de l'aumône (SBA) - la tarification du traitement des ordures ménagères

Le passage à la redevance incitative qui était prévu pour 2017 se fera, mais de façon progressive.

Ce changement jugé trop brutal, qui a engendré des mouvements de contestations d'usagers passera par une phase intermédiaire où une part incitative accompagnera la taxe actuelle. Elle n'est pas fixée pour l'instant et vise à faire réduire la production de déchets en se basant sur les quantités réelles collectées.

Les coûts de traitement (ramassage, tri final, incinération, enfouissement) sont en hausse constante de 4 à 5 % par an.

Le service de collecte, réglementé par l'hygiène et la santé publique, reste assuré dans l'état, mais une réduction des quantités collectées permettra d'optimiser les tournées de ramassage, et donc de réduire les coûts de fonctionnement.

André BELVERGE, délégué.

Les conférences-débats organisés par le CCAS

Samedi 13 février 2016 – Conférence-débat «Succession et transmission, comment ça marche ?»

Une salle attentive à l'exposé et aux réponses de Delphine PÉGON-CHALARON, notaire, sur les complexes et larges thèmes que sont la transmission et la succession.



Les principaux aspects ont été abordés avec précision, puis des questions ont été posées. Les questions liées aux bases d'une succession, aux nouveautés légales. Elle informe aussi utilement sur la manière d'organiser et d'anticiper sa succession.

Me Delphine PÉGON-CHALARON, notaire, enfant de la commune animatrice de l'après-midi a prolongé la discussion autour d'un verre.

La cinquantaine de participants était à l'écoute.

Samedi 18 juin 2016 : conférence sur les zoonoses, ces maladies transmissibles de l'animal à l'homme et vice-versa

Une trentaine de personnes ont profité des explications de Monsieur Michel ALATIENNE lors de la conférence qu'il a brillamment animée.

Il a présenté ce qu'était une zoonose. Puis il a expliqué pourquoi

est-il important de les connaître, comment l'homme est-il contaminé (par le contact direct entre l'homme et l'animal ; indirectement par des aliments d'origine animale ; indirectement par l'eau et le sol ; indirectement par les insectes, les tiques, les rats et les souris). Il a présenté qu'elle population coure le plus de risques d'être contaminée.



Concert organisé par le CCAS

Concert de chants grégoriens à l'église de St-Saint-Julien-de-Coppel, c'était dimanche 29 mai 2016

Ce sont produits les choristes de l'atelier grégorien de Clermont-Fd, sous la direction de Lucie Jolivet et Marie-Noëlle Augagneur, chef de Chœur.

Charline Monnet, choriste locale a présenté les morceaux choisis de ce concert Les spectateurs conquis ont pu apprécier ce répertoire de chants grégoriens et médiévaux.

La soirée s'est terminée autour du verre partagé entre choriste et public.



Myriam BLANZAT.

LES INFOS DIVERSES

Obligations administratives

Une foulditude de documents, textes, et autres codes régissent notre vie au quotidien. Je tenais à porter à votre connaissance quelques un de ces textes qui nécessitent attention de votre part.

.../...

Obligations administratives, la suite...

Urbanisme, constructions :

Toutes demandes de modifications doivent faire l'objet d'une demande en mairie.

Ce peuvent-être des demandes de permis de construire, des déclarations préalables, des déclarations préalables simplifiées ou d'autres formes encore.

Les secrétaires de mairie seront à même de vous conseiller et de vous orienter vers la meilleure des formules.

Ces demandes concernent les constructions neuves, les extensions, les modifications de façades, les changements de destination, les murs de clôtures, la pose de panneaux solaires, les changements de menuiseries extérieures ou des changements de toiture et d'autres sujets.

Si vous avez un doute, rendez vous en mairie, n'entreprenez rien sans être sûr de pouvoir faire les travaux.

A défaut vous encourez des poursuites pouvant aller à la demande de démolition.

N'oublions pas que l'Architecte des Bâtiments de France est consulté pour toutes les demandes se situant autour de l'église du bourg de Saint Julien et autour du château de Copel.

En respectant les règles, on respecte le patrimoine bâti de notre commune.

Espaces boisés :

Le PLU -*Plan Local d'Urbanisme*- de notre commune prend en compte dans le PADD -*Plan d'aménagement Développement Durable*- la richesse de nos bois. Ainsi les bois de Glaine et de Baine sont en EBC – *Espaces Boisés Classés*- Ce n'est pas sans créer des contraintes.

En effet, s'agissant d'éléments majeurs dans la spécificité de notre commune on ne peut pas faire de coupes de bois au hasard.

Ainsi chaque coupe devra faire l'objet d'une Déclaration Préalable en mairie. Celle-ci sera instruite par le service instructeur du «Grand Clermont».

A noter également que la zone de Ranfeuil (vers Rongheat, Contournat) est classée en ZNIEFF de type1 - *Zone Naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique*-.

Ce sont des zones à protéger car on y retrouve des espèces végétales de grande valeur écologique.

En respectant les règles, on respecte le patrimoine boisé de notre commune.

Travaux :

Vous entreprenez des travaux de façades, des travaux ayant un impact sur la voirie communale. Vous devez vous rendre en mairie. En effet vous devez déclarer ce type de travaux car vous allez peut-être échafauder, faire des tranchées. Le garde-champêtre fera avec vous un état des lieux avant et après travaux et nous vous délivrerons une autorisation de travaux ainsi qu'un arrêté de circulation. Il conviendra peut-être de mettre en place des déviations.

En respectant les règles, on respecte les conditions de circulation et la préservation des voiries.

Travaux sur les cours d'eau :

Les services de l'Etat ont cartographié et identifié les cours d'eau de chaque commune. Selon qu'il s'agisse d'un ruisseau ou d'un fossé, les obligations en cas de travaux sont différentes. Avant d'entreprendre les travaux, il convient de consulter le site de la préfecture pour connaître le classement de ce cours d'eau. Dans certains cas une déclaration préalable ou autorisation au titre du code de l'environnement devra être déposée en Mairie.

Dominique VAURIS.

Permis de construire ou déclaration préalable ?

Un permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour tous les travaux de grandes importances.

Les travaux concernés

Un permis de construire est notamment exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- ont pour effet de créer une surface supérieure à 20 m²,
- ou ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² dans les

zones urbaines couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m²),

- ou ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

Une déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Les travaux concernés

Travaux sur une petite surface

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (piscines non couverte, abris de jardin, garage, clôture, etc.).

Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² si votre projet de construction est situé dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU).

Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux **modifient l'aspect initial** du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner :

- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle

- le percement ou fermeture d'une nouvelle fenêtre, baie, vitrine
- ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

À l'inverse, les travaux consistant à **restaurer l'état initial** du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs.

Les travaux de ravalement nécessitent toutefois une déclaration préalable s'ils se situent :

- dans un espace protégé comme les abords d'un monument historique,
- dans une commune ou périmètre d'une commune où ces travaux sont soumis à autorisation en raison de plan local d'urbanisme.

Changement de destination

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Myriam BLANZAT.

Action en faveur de l'amélioration de l'habitat... la communauté de communes intervient

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -OPAH

- est mise en place par la Communauté de communes Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron sur le territoire.

Quelles conditions pour avoir droit aux aides ?

1) Vous occupez un logement de plus de 15 ans dont vous êtes propriétaire et vous ne dépassez pas un niveau de ressources fixé nationalement.

2) Vous avez des projets de travaux d'un montant minimum de 1 500 €, soit pour réhabiliter un logement dégradé ou très dégradé ; améliorer la sécurité et la salubrité du logement ; adapter votre logement à l'autonomie, au vieillissement ou au handicap ; améliorer la performance énergétique.

3) Vos engagements : ne pas avoir

commencé les travaux avant d'avoir reçu un accusé de réception de votre dossier d'aide auprès de l'ANAH ; faire intégralement réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment ; habiter votre logement en tant que résidence principale pendant au moins 6 ans après les travaux.

Grâce à l'OPAH, vous pouvez bénéficier

: d'un accompagnement technique gratuit pour vous aider dans votre projet. Une personne se déplace chez vous sans frais pour réaliser les diagnostics nécessaires, vous aider à faire les bons choix de travaux en fonction de vos besoins et moyens et à monter votre dossier de subventions ; dans certains cas d'une aide financière de la Communauté de communes (en complément des aides de l'ANAH) représentant 15 % du montant des travaux subventionnés, l'aide commu-



nautaire est plafonnée selon le type de travaux ; d'une prime communautaire Habiter Mieux complémentaire à celle de l'ANAH d'un montant de 500€ dans le cas de travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement ; d'une avance des subventions ANAH est possible dans certains cas ; pour financer le reste à charge, il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt sans intérêt et/ou de subventions d'autres partenaires du programme.

Vous êtes propriétaire bailleur et souhaitez créer ou améliorer des logements locatifs, contactez la Communauté de communes Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron, selon les cas vous pouvez également être accompagnés.

**Des informations : Communauté de communes de Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron 04 73 73 43 24
Mairie de Saint-Julien-de-Coppel 04 73 68 42 81**

Myriam BLANZAT.

Communauté de communes

Saint Julien de Coppel est inclus dans la communauté de communes «Billom St Dier, Vallée du Jauron».

A compter du 1^{er} janvier 2017 nous fusionnons avec la communauté de communes «Mur es Allier» Cette com com n'avait pas le nombre minimum d'habitants en regard de la loi NOTRe du 7 août 2015 –Nouvelle Organisation Territoriale de la République-. Elle avait donc obligation de fusionner avec une autre com com qui possédait des frontières communes, afin d'assurer la continuité territoriale.

Ce sont donc les communes de Chauriat, St Bonnet es Allier, Péri-

gnat es Allier, Mezel et Dallet qui nous rejoignent.

Il y aura donc vingt six communes totalisant 25 165 habitants. La mise en œuvre de cette fusion demande un gros travail de préparation. Il faut comparer puis harmoniser, la fiscalité, les compétences et les moyens. Nous sommes sur ces trois points relativement comparables.

Les communautés de communes sont amenées à prendre dans les années à venir de plus nombreuses compétences. Il en va ainsi de la compétence eau assainissement, logements, GEMAPI –Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations-.

La compétence PLU i– Plan Local d'Urbanisme Intercommunal- ayant déjà été prise par les deux com com.

Je vous invite à consulter le site internet www.stdb-auvergne.com où vous pourrez découvrir la richesse des programmes qui sont proposés et les actions qui sont menées sur notre territoire.

Des informations du centre aquatique intercommunal :

Après une année et demie de fermeture du centre aquatique de Billom, les travaux de reprise des carrelages ont débuté fin juin.

Dominique VAURIS .

Des arbitres officiels de niveau 1 à Saint-Julien : remise des maillots

C'est une bien sympathique réception qui a été offerte aux élèves de CM1 et CM2 de l'école de Saint Julien de Coppel ce mardi 7 juin. Par une belle fin de journée aux abords du stade René Romeuf, vingt six élèves, en présence de leurs parents ont été récompensés pour leur travail sur l'arbitrage de handball.

Suite à l'arbitrage de la rencontre départementale Usep de handball à Lempdes, fin mai, il a été remis à chacun des élèves un diplôme d'arbitre officiel de niveau 1 de Handball . Ce diplôme permet-

tra aux enfants de continuer leur parcours d'arbitre au collège avec l'UNSS, et pour quoi pas, d'arbitrer plus tard des rencontres de handball au niveau national et international.

Pour cette occasion et en reconnaissance pour l'implication des élèves, des enseignants et des animateurs de l'USEP, M. le maire Dominique Vauris a eu le plaisir d'accueillir , Mme Séchaud, Prési-



dente du Comité Départemental Olympique et Sportif, M Venck, Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription, M Cheminal, Président de l'USEP 63 (Union Spor-

tive des Ecoles Primaires), M Béraud, délégué départemental USEP, Mme Christiane Bernard représentante de La FAL 63, M. Fournet-Fayard Directeur de l'école.

Dominique VAURIS .

Trop d'interventions : les sapeurs-pompiers se recentrent sur les urgences

Chaque année, le SDIS –Service Départemental d'Incendie et de Secours- est sollicité près de 5 000 fois pour détruire des nids d'hyménoptères (hors abeilles) ce qui, le plus souvent, ne relève pas d'un caractère d'urgence. Face à l'augmentation d'autres sollicitations opérationnelles, les sapeurs-pompiers sont amenés à se recentrer sur leurs missions premières et sur l'urgence (près de 55.000 interventions en 2015 sur le département du Puy-de-Dôme contre 30.000 en 2000).

Depuis le 1er juin 2016, le SDIS 63 fait payer la des-

truction de nids d'hyménoptères (guêpes, frelons...). Cette décision a été prise lors de son Conseil d'administration du 29 février 2016.

Les particuliers sont informés que les sapeurs-pompiers n'assurent plus ce genre de mission à titre gratuit.

Les particuliers sont invités à recourir prioritairement au secteur privé.

Si le requérant souhaite impérativement la mobilisation du service, le SDIS demandera en retour une participation aux frais (voir tableau ci-contre).

Destruction d'un nid d'hyménoptères

Forfait
déplacement compris

| | |
|---|-------|
| Mission sans échelle nécessitant un équipage de 2 SP et un seul agrès - nid facilement accessible - hauteur inférieure à 5m | 200 € |
| Mission sans échelle nécessitant un équipage de 2 SP et un seul agrès - nid en cloison, dans une cheminée, dans une toiture | 270 € |
| Mission nécessitant un équipage de 2 SP a minima et au moins un moyen élévateur aérien - nid en hauteur supérieur à 5m | 500 € |

«L'idée n'est pas de récupérer de l'argent, mais de ne plus faire des missions que d'autres peuvent assurer quand il n'y a pas de notion d'urgence ou de gravité», explique Jean-Yves Gouttebel, le président du SDIS.

Comment faire appel aux services de secours ?

Pourquoi appeler les services de secours ?

Faire appel aux services de secours est un droit reconnu à chaque victime. C'est aussi un devoir qui s'impose à celui ou celle qui est témoin de la détresse d'autrui (s'abstenir constitue un délit de non-assistance à personne en danger). En matière pénale, les services de police et de gendarmerie sont à votre disposition pour assurer votre sécurité et celle de vos biens. Porter plainte est un droit. C'est aussi un devoir qui permet aux professionnels de la police et de la gendarmerie de connaître un fait sanctionné par le code pénal. Ils pourront ainsi en rechercher les auteurs qui seront déférés à la justice. Le dépôt de plainte est souvent nécessaire pour être indemnisé par son assureur.

Que dire ?

Les services d'urgence fonctionnent 24H/24 et sont en relation constante entre eux.

L'efficacité des secours dépend des informations données : adresse précise du lieu du sinistre ou de l'accident, circonstances (ce qui est arrivé), ce que vous constatez, état apparent de la victime, éventualité d'un danger supplémentaire, votre numéro de téléphone (pour des renseignements complémentaires)

Important : ne raccrochez pas le premier, n'appellez pas, si quelqu'un l'a déjà fait ou est déjà en relation avec un service d'urgence, l'anonymat est préservé.

Qui appeler dans quel cas ?

Urgence de secours aux personnes, sapeurs-pompiers : 18

- incendies, accidents de la route, accidents domestiques, explosions, dégagement de gaz ou de vapeurs toxiques, personnes en

péril, noyades, inondations ;

Urgence médicale, SAMU : 15

- Détresses, grandes urgences médicales à domicile, blessés par accident, malaises dans un lieu public, accidents du travail ;

Urgence sécuritaire, police nationale ou gendarmerie nationale : 17

- accidents de la route, troubles à l'ordre public, infractions pénales
- En cas d'urgence, appelez POLICE-SECOURS en composant le 17 (112 avec un portable). Une équipe de policiers ou de gendarmes sera aussitôt dépêchée sur les lieux.

Dans les autres cas, composez le numéro de votre brigade de gendarmerie ou de votre commissariat.

Numéro d'urgence 112

Myriam BLANZAT.

Opération désencombrement : la commune fait don d'ancien mobilier

Vide-grenier de la Mairie

Depuis de nombreuses années, la commune a stocké l'ancien mobilier d'école (tables doubles, bancs en bois) dans ses greniers.

En Vente



Lors de la brocante du 8 mai, il a été vendu une partie des tables et bancs en bois, nous avons pu ainsi récolter 100 €.

Cette somme a été reversée à l'Amicale Laïque en Don.

Idée Décoration



Il nous reste encore du stock, alors si vous êtes intéressés par ce mobilier vous pouvez nous contacter aux :

- 06 47 17 52 71
- 06 64 23 57 02

Lise-Ophélie Charvillat et Clotilde Guillotin

Les GRAINES de «6», Fêtent un siècle de conscrits ... les classes ...



Vous êtes né(e) en 1966... nous aussi... mais si vous êtes né(e) en 2016 , en 2006, en 1996, 1986, 1976, 1966, 1956, 1946, 1936, 1926 et même 1916, nous fêterons ensemble un siècle de conscrits.

La Fête des Conscrits est une idée simple.

Nous mettons à l'honneur toutes les personnes qui habitent ou ont habité dans nos villages et qui changent de dizaine cette année, et nous leur proposons de se retrouver dans la convivialité.

Il s'agit donc des personnes qui sont nées en 2006, 1996, 1986, 1976, 1966, 1956, 1946, 1936, etc...

Les conditions sont réunies pour profiter de la douceur d'une soirée tous ensemble.

Ce sera autour.... d'un repas, d'une soirée dansante, de tapas, d'un bowling, d'un buffet, d'un pique-nique... nous déciderons de cela ensemble.

Ce sera une soirée en septembre, octobre ou novembre... là aussi, nous programmerons ensemble.

Contacts à prendre **avant le 15 août**, auprès de :

Myriam BLANZAT, 06 89 57 65 83, myriam.blanzat@orange.fr

Clotilde GUILLOTIN-PLISSON, 06 47 17 52 71, clotilde100366@orange.fr

Le club photo de Pérignat-sur-Allier a présenté à Contournat du 04 au 12 juin des œuvres photographiques et animé un atelier technique.

EXPOSITION, salle Priestley

Le club de Pérignat et notamment Daniel DEBOST se sont investis de façon remarquable dans les démarches et l'installation de cette exposition. Le Club Photo de Pérignat qui a gagné depuis plusieurs années sa lettre de noblesse compte environ 25 adhérents qui participent au concours d'art photographique, dans différentes séries, au niveau national et international. Les adhérents remportent régulièrement des récompenses dans les concours nationaux et se distinguent aussi régulièrement en coupe de France séries «Noir et Blanc» et Couleurs.

201 visiteurs, autours de quelques 70 photos présentées.

Au-delà de la maîtrise certaine d'un niveau de technicité des photographes, de la connaissance du matériel spécifique, et à travers ces clichés, on peut détecter des qualités sans doute indispensables pour être bon photographe. La discrétion, pour ne pas être repéré des sujets ; la patience pour attendre le bon moment ; la sociabilité pour être autorisé à photographier des portraits, des décors privés ; l'amour des belles choses et l'appréciation de la beauté du monde qui nous entoure ; la persévérance pour évoluer et grandir de ses erreurs ; la solitude pour se consacrer à fond à ses images ; la créativité dans le style, la situation, le type de sujet, les contraintes ; et surtout sans doute la confiance en soi pour continuer son parcours.



Samedi 11 juin, stage qui permettait de revoir ou d'apprendre les fondamentaux de la photo.

Merci pour la présentation de ces œuvres hautes en couleurs et en n & b.



CLUB PHOTO PÉRIGNAT-SUR-ALLIER



Myriam BLANZAT.

Commission loisirs associations

La commune de Saint-Julien-de-Coppel peut se targuer d'un dynamisme associatif envié.

Dans cette optique, l'année 2016 verra la mise en place de Saint-Julien Associations découverte (un pseudo forum), afin de toujours encourager la vie associative, créatrice de lien social et de la faire rayonner.

SAMEDI 03 SEPTEMBRE - 13h30 à 18h30

Les associations de la commune investiront l'espace de la Maison des Associations, la salle des fêtes, le terrain de sport et les espaces publics alentours, qui seront les témoins de démonstrations, panneaux d'expositions, de photos, de vidéos.

Ainsi une large présentation des activités disponibles sur le territoire sera proposée.

Les inscriptions 2016-2017 pourront être reçues ce jour là.

Des artistes locaux prendront part à cet après-midi et présenteront leurs travaux.

Les associations ne manquent pas d'idées et se sont engagées.

Restauration-buvette «Licence IV» et musique

UNE BELLE APRES MIDI EN PERSPECTIVE AVEC UNE LARGE BROCHETTE DE BÉNÉVOLES :

Viet Vo Dao, Sophrologie, Football Club de Saint-Julien, Taï Chi Chuan-Qi-Gong, Couture, Dessin-Peinture, Télédom, Amicale Laique, Gym de Saint-Julien-de-Coppel (UFOLEP), Dynamic Form' danse, Comité de jumelage Franco-Luxembourgeois, Comité des fêtes, Gym volontaire, Sous les marronniers, Les Tréteaux Coppellois, Atelier Théâtre Enfants, Bibliothèque, Les casques Coppellois, Les Braves Jantes, Société de chasse, l'Association des déportés-internés-résistants et patriotes du secteur de Billom, Les pompiers, Sourires d'automne, Les chemins libres auvergnat, la FNACA Anciens combattants Algérie Tunisie Maroc, Comité de jumelage les Saint Ju «Liens» et l'AMCLS.

Emmanuelle TOULOUSE artiste émailleur sur lave, Sébastien RUIZ artiste sculpteur-métaux, et Jocelyn EPINETTE artiste-musicien, Daniel DEBOST - artiste photographe, locaux participeront.

Myriam BLANZAT.

Bibliothèque... une équipe investie

La bibliothèque municipale attend les lecteurs de tout âge, le mardi de 15h30 à 17h / le mercredi de 16h à 18h / le samedi de 10h à 12h.

Les bénévoles de la bibliothèque proposent aux écoliers, tous les mardi, pendant les TAP, de la lecture et diverses activités. Ceux ci seraient certainement heureux de les retrouver avec leurs parents car un plus grand choix leur serait proposé.

Coppellois, nouveaux arrivants et habitants des communes voisines pourront ainsi découvrir un peu moins d'une trentaine d'associations coppelloises, dont les communiqués présentés, pour celles qui l'on souhaité figurent dans les pages à suivre ou sur le site de la commune.



INFORMATIONS - RENCONTRES - INSCRIPTIONS
PRESENTATION DES ACTIVITES - DEMONSTRATIONS

LES ASSOCIATIONS

Un tapis d'animation a été proposé aux deux classes de maternelles sur le thème des couleurs, le matin du 8 juin : « *histoires racontées avec de très beaux livres que les enfants ont pu feuilleter avec plaisir* ».

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont permis de faire notre brocante.

Rendez vous au forum le 3 septembre, pour la distribution des cartes de lecteurs

Brigitte JARRY.

Big Bang pour Enfants – Ados dès la rentrée... ... un Atelier Théâtre Enfants - Ados se met en place

Jean-Louis BORIE, de Saint-Julien-de-Coppel animera un atelier de théâtre
(et même deux, si le nombre de participant était trop important).

Cette nouvelle activité s'adresse aux enfants et ados de 7 à 18 ans.

Pour cette pratique, aucune expérience théâtrale n'est exigée, mais une bonne assiduité aux répétitions et une motivation sont nécessaires.

Cet atelier aura lieu les mercredis après-midis, salle Priestley à Contournat, entre 14h et 15h30.

Le travail de l'année débouchera sur la création d'une petite pièce présentée en fin de l'année scolaire.

DU THEATRE POUR ENFANTS



L'activité débutera mercredi 21 septembre et ne fonctionnera pas pendant les vacances scolaires.

Plus d'informations pendant la journée Associations-découverte du 3 septembre.

Contact : Jean-Louis Borie initiateur de ce projet
au 06 50 25 63 18 ou jeanlouisborie@gmail.com

Fort d'une longue expérience en matière théâtrale, il répondra ainsi à vos questionnements ou ceux de vos enfants.

Myriam BLANZAT.

Amicale Laïque

Ce 8 mai, le Vide-Greniers organisé par l'Amicale Laïque a remporté un franc succès.

Exposants (environ 120), visiteurs, promeneurs et organisateurs, chacun y a trouvé son compte dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

La brocante de l'école s'est déroulée à merveille sous un temps clément ; bénéficie d'environ 3 900 euros.





La kermesse de fin d'année scolaire, s'était le 25 juin.

Les spectacles variés donnés par les enfants ont encore rempli la salle des fêtes.

L'après midi pour de bons moments de réjouissance des jeux organisés sur le Breuil ont fait mouche.

La soirée a commencé par un apéro musical, suivi d'un petit repas. Puis les lampions se sont allumés pour le défilé suivi par une soirée dansante.

AMICALE LAÏQUE, pour l'ECOLE DE ST JULIEN DE COPPEL

L'Amicale Laïque est une association de bénévoles qui œuvre pour les enfants de l'école.

Notre but : récolter des fonds afin d'aider à financer des projets, des interventions d'artistes, des rencontres sportives, des inscriptions à des animations, des visites de musées, des voyages...

Toutes ces activités sont pensées et organisées par l'équipe enseignante de l'école de St Julien de Coppel.

Nous voulons simplement permettre à tous les élèves d'y participer à faible coût et aux enseignants d'être libres dans leurs choix pédagogiques.

Participer à l'Amicale permet de se tenir au courant de la vie de notre petite école si dynamique, tout en passant de bons moments ! Il y a peu (8 mai) nous avons organisé le vide-greniers sur la place du Breuil et du Pressoir. Le Vide-greniers a remporté un franc succès (env. 3 800 euros pour l'école) grâce à la clémence du temps, notre équipe dynamique, le club des aînés, de foot, l'enthousiasme des enseignants.

Merci à TOUS.

Après l'été, l'**assemblée générale** de l'association se tiendra le **17 septembre à 18 h** à la Maison des Associations.

Chaque Coppellois y est chaleureusement convié.

Nous vous souhaitons un très bel été.

Anne VANTALON, présidente.

Comité des fêtes

On l'attendait depuis si longtemps !!!

Le Comité des Fêtes de Saint-Julien a organisé et mis en place depuis le samedi 4 juin 2016 à 17h30 le « Petit Marché du Breuil ».

Une dizaine de producteurs locaux se rassemble vers le Breuil pour nous proposer leurs produits de qualité et raviver nos papilles.

De nombreux habitants de St Julien et des environs sont venus participer à cet événement et nous les en remercions chaleureusement.

La fréquentation a été importante sur les deux rendez-vous de juin, un peu moins le 2 juillet 2016.

Nous continuons cette aventure jusqu'au 31 octobre 2016.



Henri BOUNIOL (producteur de pois blancs de la Planèze, résidant à Jussat [Chanonat]) • Nicolas ECKERT (boulangier, Beauregard-l'Évêque) • Géraldine GEORGES (viande "la Charolaise de la Comté", Vic-le-Comte) • Laurent GIRARD (producteur d'ail noir, Billom) • Dominique GUILLOT ("roul'ma soupe", Pérignat sur Allier) • Camille LACHIZE (apiculteur, St-Dier d'Auvergne) • Justin TARTAR (maraîcher, Espirat) • Christiane BONGAIN (confitures et fruits et plus, Saint-Saturnin) • Charène CHAMPEIX (viande "GAEC Champeix", St-Jean des Ollières) • Jean DUBIEN (viticulteur, "la cave à Janot", Moissat) • Julie DUMAYET (maraîchère, Saint-Julien de Coppel) • Maria & Nicolas FOURVEL (fromage de chèvre, "ferme des 4 Châbras", Benaud)

LES ASSOCIATIONS

Alors, tous à vos calendriers,
le petit Marché du Breuil
aura lieu

les 1er et 3ème samedis
de chaque mois,
de 17h30 à 20h00.

| | | |
|--------------|--------------|-------------|
| 16 juillet | 06 août | 20 août |
| 03 septembre | 17 septembre | 1er octobre |
| 15 octobre | | |



Cette année le comité des fêtes organise la fête nationale de St Julien De Coppel, le 9 juillet 2016.

A partir de 10h30 rendez-vous place de l'Albalétrier avec la fanfare de «L'Echo du Val d'Allier», 11h commémoration du 14 juillet au monument aux morts suivi d'un apéritif (fanfare et pot offerts par la municipalité).

A partir de 16h, venez partager un moment de jeux de plein air familiaux avec le chamboule tout, la course irlandaise, le twister et plein d'autres surprises, puis venez déguster une « Paella Portugaise » dès 20h.

Différents concerts musicaux gratuits vous seront proposés tout au long de cette journée conviviale de 17h à 23h.

Et pour finir, vous pourrez admirer le feu d'artifice qui illuminera le ciel de notre commune dès 23h.

Venez nombreux pour cet événement empli de festivités.

Le Comité des Fêtes,

Clotilde GUILLOTIN.



TROPHEE D'AUVERGNE S.C. 63

(Société Canine 63)

Le Dimanche 2 octobre 2016

À la salle des Fêtes de St Julien de Coppel

Le Comité des Fêtes a su attirer sur notre commune le très prisé Trophée d'Auvergne qui n'a lieu dans le Puy de Dôme que tous les 4 ans.

En quoi consiste **ce Trophée d'Auvergne** ?

Ce sont environ 70 races de chien qui ont obtenus sur les 4 départements (Allier-Puy de Dôme-Cantal- Haute-Loire) les meilleures récompenses : 2 Certificats d'Aptitude Conformité de Standard et 1 Certificat d'Aptitude Conformité Internationale Beauté. Ils vont être présentés par leur maîtres et devront être les plus beaux pour arriver en finale. C'est autour d'un repas champêtre (à la salle des fêtes de St Julien) que va se dérouler cette épreuve devant trois juges habilités par la Société Canine Nationale. Environ 100 personnes seront présentes à ce repas, il restera 50 places pour toute personne désirant voir les plus jolis chiens d'Auvergne !!

Un bulletin d'inscription au repas pour cette journée sera proposé ultérieurement.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Mr Croizet au 06 65 54 53 64

Le Comité des Fêtes.

Alain Croizet.



Association Télédome - On s'est fait la belle à St-Julien !



Le premier concours de pétanque de l'association "Télédome" a réuni 14 doublettes malgré un temps incertain.

Après avoir gagné ou perdu, les concurrents sont repartis ravis, chacun avec un lot.

Merci à tous pour leur participation au jeu et à la buvette.

L'assemblée générale de l'association aura lieu vendredi 9 septembre 2016 à 20h 30, à la salle des mariages de la mairie.

Dominique SERRE, Président.



Club de couture

Une équipe de petites mains, pas très importante mais très assidue avec des travaux différents et variés :

- Réalisation ou modification de vêtements pour certaines,
- Double-rideaux, housses de coussin, voir réfection complète de balancelle pour d'autres,
- Tricot, broderie, tapisserie etc....

le tout dans la bonne humeur afin de passer un après-midi le plus agréable possible.

Monique FAURE.



Sophrologie

Une année très enrichissante de bien être et de détente partagée avec un groupe chaleureux et accueillant.

Merci à vous tous qui avez fait en sorte que ce beau projet de création de cours collectif de Sophrologie à St Julien De Copel soit possible.

Bien évidemment, les séances de sophrologie se poursuivent à partir de septembre avec l'idée de proposer un deuxième créneau horaire en matinée.

Pour tous renseignements et inscription, contactez Alisson TESSIER – Sophrologue au 06-99-94-22-51.



Football Club de Saint-Julien-de-Coppel

Après un début de saison difficile, l'équipe ne s'est ressaisie et a remporté tous ses matchs de championnat sur la deuxième partie de saison.

Le dernier match contre Job, 1er de la poule, gagné 3-0 permet à l'équipe de monter en première division.

Quant à l'équipe deux, ils n'ont pas démerité et finis-

sent 5ème sur 10 dans le championnat.

Merci aux nombreux supporters qui ont répondu présent dans tous les matchs décisifs.

Pour la prochaine saison, plusieurs jeunes recrues sont intéressées pour rejoindre notre club, ils sont les bienvenus.

Freddy LEFORT.



Assemblée Générale du FC Saint-Julien de Coppel du Samedi 18 Juin 2016.

Ce samedi avait lieu l'assemblée générale du FCSJ, à laquelle joueurs, dirigeants, bénévoles et également Monsieur le Maire, Dominique Vauris ont participé.

Devant cette tribune, le bureau est revenu sur les résultats sportifs et financiers du club.

Côté financier, le trésorier Claude Boirie est revenu sur la bonne santé du club, et également sur les investissements à venir, c'est à dire la pose de filets pare-balls autour du terrain, ainsi que le renouvellement des buts, qui n'étaient plus aux normes.

Côté terrain, l'entraîneur Freddy Lefort est revenu sur la bonne saison de l'équipe réserve, et sur la bonne deuxième partie de saison de l'équipe fanion, qui accède à la première Division de District. La grosse satisfaction de ce bilan restera la présence de nombreux joueurs aux entraînements cette saison.

En plus de revenir sur cette saison, le club s'est projeté sur l'année prochaine avec plusieurs changements notables. Jean-Louis Chevalier, président démissionnaire laissera sa place à Freddy Lefort, qui laisse sa place d'entraîneur à Pierre Borel.

Le bureau évolue également avec les nominations de Christophe Pirin (Secrétaire), Aurélien Heux (Trésorier) et Raphaël Suzat (Trésorier Adjoint), en remplacement de Claude Boirie et Hervé Dédit.

L'effectif de Saint-Julien bouge également avec l'arrivée de nouveaux jeunes joueurs: Antoine Royat (FC Cournon), Damien Dumayet (Egliseneuve), Morgan Prunier (SC Billom), Alix Chambade, Tristan Ray, Marty Vilanova et enfin, Denis Flores.

Ainsi se termine l'exercice 2015/2016, en espérant que la saison prochaine soit une réussite avec tous ces changements.



Jonathan Edern 06.69.60.49.80

Dernière minute : l'équipe accède à la 1ère division ⇒ très belle année bien récompensée

C'est bien connu.... Après l'effort, le réconfort... Le Football Club de St-Julien recherche une, des personnes qui pourraient apporter, par leur disponibilité, un peu de réconfort aux spectateurs et joueurs.

«Bonjour à tous, juste un petit message pour vous dire que le Football Club de Saint Julien recherche pour la saison à venir une personne susceptible de s'occuper de la buvette les dimanches.

Si une personne est intéressée, merci de contacter Freddy Lefort, président du Club, au 06.66.50.73.27.

Merci d'avance pour le Club FC-Saint-Julien».
Matthieu Chevillard, chargé de la communication du Club de Foot.

Gym de Saint-Julien-de-Coppel (UFOLEP)



Le club de Gym Ufolep tient à remercier toutes les personnes (*partenaires et randonneurs*) qui ont participé au succès de sa 29ème randonnée pédestre.

Près de 240 marcheurs ont sillonné notre belle commune sous un beau soleil. Ils ont, d'une part, apprécié les paysages et d'autre part les gâteaux "maison" sur les ravitaillements faits par les gymnastes.

Nous vous donnons rendez-vous pour la 30ème au printemps prochain.

La rentrée 2016/2017 du club se fera le mercredi 7 septembre à 20h30 à la salle des fêtes avec les inscriptions.

En attendant bonnes vacances à tous.

Michelle BELVERGE, vice présidente.



Les Tréteaux Coppellois

Les Tréteaux Coppellois présenteront leur prochaine pièce - Le Contrat Flamand, de Lionel Messey - les 05 et 06 novembre 2016 à la salle des fêtes.

Merci à tous et venez nombreux.

Eliane MATHÉ.

Viet vo dao



Le club de Saint-Julien-de-Coppel mis à l'honneur

4 élèves du club de Viet Vo Dao de Saint-Julien-de-Coppel ont participé dimanche 5 juin à CEYRAT à la coupe de France technique & Combat. Nous félicitons chaleureusement Julien, Arnaud, Pierre et Fabien entraînés par Stéphane qui ont remportés la troisième et la seconde place en combat. Nous revenons donc avec 2 médailles de bronze et une d'argent pour le club.

Les cours enfants et adultes reprendront à partir de lundi 5 septembre 2016.



Pour toute demande pour l'année prochaine concernant les horaires des cours vous pourrez vous renseigner auprès de VILANOVA Michelle (présidente) 06 69 02 65 67 ou SANSONNET Gaëlle (vice présidente) 06 50 75 14 30.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et espérons vous retrouver nombreux l'année prochaine.

SANSONNET Gaëlle.



Comité de jumelage Franco-Luxembourgeois

Vendredi 3 juin, a eu lieu à Frisange (Luxembourg) l'**inauguration du Hall sportif**. Une délégation du comité de jumelage et de la municipalité avait répondu à l'invitation du conseil communal de Frisange.



Cette nouvelle structure couvre beaucoup de besoins (sports multidisciplinaires, école, musique, salles de réunion ..) Ce centre sportif se nomme "Romain Schroeder", en mémoire d'un jeune échevin, disparu en 2005, sportif talentueux.

Une brochure a été rédigée pour la circonstance. Quelques exemplaires sont consultables à la demande auprès du comité de jumelage ou à la mairie.

Bonnes vacances à tous.

Liliane AVIT.

Gymnastique volontaire

En cette période de juin, nous avons fêté la fin de l'année, avant la période des vacances d'été. La randonnée habituelle n'a pas eu lieu cette année en raison de l'état des chemins. En revanche, et comme de coutume, les membres de notre club se sont réunis autour d'un repas bien fourni. La convivialité et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

Nous vous donnons rendez-vous début septembre. Nous vous informerons de la date précise, mais les cours se dérouleront toujours le jeudi, de 9h à 10h30 pour les plus jeunes !! (salle des fêtes) et de 10h30 à 11h30 pour les seniors (Maison des Associations).

Bonnes vacances estivales.

Liliane AVIT.



Sous les Marronniers

L'association «Sous les Marronniers» organise une sortie en car, samedi 17 septembre 2016 «en Limousin» (priorité est donnée aux adhérents + complément tout public, le détail sera communiqué sur le site et la montagne ultérieurement).



Il est rappelé que les soirées & après-midi « jeux » à la salle « Priestley » sont ouvertes à tout public (les enfants de moins de douze ans doivent être accompagnés d'un adulte).

Voir les dates sur le calendrier des manifestations.



Alain CHABROT

Comité de jumelage Les St-Ju'liens - retour sur 25 ans d'amitié

Du 13 au 16 mai, 53 Coppellois, Coppelloises, dont 4 enfants, ont pris la route pour Saint Julien des Landes, afin de fêter le retour des 25 ans du jumelage.



festive avec chants, danses et saynètes retraçant les 25 ans. Un bon repas nous avons dégusté, sans oublier un super gâteau d'anniversaire et une remise de cadeaux.

C'est avec un peu de peine, mais

Après un voyage pluvieux, c'est un week-end ensoleillé que nous avons eu.

Le samedi promenade guidée dans les marais, pique-nique près des parcs à huîtres et sa dégustation. L'après-midi visite d'un parc ostréicole.

Le dimanche un repas au parc des Rainettes de St Julien des Landes, ou sardines grillées et araignées de porc nous avons dégustées. Pour digérer parcours Disc Golf, accrobranche et partie de rire. Encore une journée bien remplie qui se termine à la salle des fêtes pour une soirée

beaucoup de souvenirs que nous avons repris la route pour l'Auvergne en attendant les prochains échanges.

Geneviève ROUSSAT.

Dynamic Form' danse

Nous voici déjà à la fin de l'année, qui fut fort satisfaisante avec nos 29 adhérents.

Bien qu'un peu moins nombreux (un homme parmi nous) que l'an dernier, nous dressons un bilan positif.

Après un pot à la maison des associations pour Noël, nous avons clôturé la saison, le 1er juillet, avec un repas au plan d'eau de Cournon.

Nous serons heureuses de vous accueillir à la rentrée à partir du 14 septembre 2016, toujours accompagné de Laurence, notre super prof, pour des chorégraphies et du renforcement musculaire sur des rythmes du moment.

2 séances d'essai offertes

Pour plus d'info : 06-59-01-14-85



Sabrina CHANY.

ACCUEIL MAIRIE-AGENCE POSTALE

Anne ou Audrey, vous accueillent :

lundi de 9h/12h - mercredi de 9h/11h - jeudi 9h/12h et 14h/16h - vendredi de 9h/12 h - samedi de 10h/12h
Téléphone 04 73 68 42 81 Email mairie.stjuliendecoppel@wanadoo.fr www.saintjuliendecoppel.fr



| | |
|-------------------|--|
| Mariage | José PINTO et Marie CONDAT, le 13 février 2016 (lieu-dit la Chèride) |
| Naissances | Gabriel GAYON-BAHUT BREUIL, le 5 janvier (rue du 16 décembre 1943) Tony VAURIS GLACHANT, le 27 février 2016 (village de Layras) Lise RUGGIRELLO, le 7 mars 2016 (Lieu-dit Croix de Vouvry) Alexanne GERMAIN VAUDABLE, le 8 mars 2016, (village de Roche) Nina GASC, le 19 mars 2016 (route de Sallèdes, Champ Blanchon) Guillaume BOUSSIGE, le 04 juin 2016 (village de Coppel) |
| Décès | Jean Guy FAFOURNOUX, le 11 mai 2016 (chemin de Saint Chamand, Contournat) Georges GRIMARD, le 11 juin 2016 (lieu-dit le Magnant) Patrice JOUBERT, le 3 juillet 2016 (Contournat) |

RENDEZ-VOUS ET MANIFESTATIONS

| Juillet | | |
|--------------------------|--|--|
| samedi 9 | salle des Fêtes | Fête Nationale : 10h30 place de l'Albalétrier départ défilé-fanfare, Cérémonie au Monument morts 11 h et pôt offert par la commune Le comité des Fêtes : propose dès 14h des jeux en plein air, des concerts de 17h à 23h, une paëlla à 20h (sur inscription), à 23h feu d'artifice |
| Août | | |
| samedi 27 et dimanche 28 | | Fête de Saint-Julien |
| Septembre | | |
| samedi 3 | Maison des associations salle des fêtes | St-Julien - Associations découvertes "Forum des Associations" |
| samedi 17 | | Voyage Les Marronniers |
| dimanche 11 | Terrain de pétanque | Barbecue Les Casque Coppelois |
| Octobre | | |
| dimanche 16 | Espace C. Priestley | Jeux Les Marronniers 14 h |
| dimanche 23 | salle des Fêtes | Loto des Pompiers |
| samedi 29 | salle des Fêtes | Repas Les Casques Coppelois |
| | Espace C. Priestley | Jeux Les Marronniers 20 h |
| Novembre | | |
| samedi 5 et dimanche 6 | salle des Fêtes | Théâtre |
| du 04 au 13 | Espace C. Priestley | Exposition de peinture |
| vendredi 11 | | Cérémonie au Monument aux morts 11h |
| dimanche 20 | salle des Fêtes | Loto de l'Amicale Laïque |
| dimanche 27 | Espace C. Priestley | Jeux Les Marronniers 14h |
| Décembre | | |
| samedi 3 et dimanche 4 | salle des Fêtes | TELETHON |
| | Maison des associations | TELETHON |
| samedi 10 | salle des Fêtes | Marché de Noël : Amicale Laïque |
| | Maison des associations | Marché de Noël : Amicale Laïque |
| | Espace C. Priestley | Jeux Les Marronniers 20h |
| dimanche 11 | salle des Fêtes | Repas des Aînés |
| Lundi 19 | salle des Fêtes | Don du sang 16h30 à 19h30 |